

a) des deux douzièmes du total de tous les articles énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1969, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$1,051,635,522.17;

b) des quatre douzièmes du montant total du crédit n° 5 de l'Énergie atomique et du crédit n° 10 du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale (Annexe A) dudit budget principal, savoir: \$30,666,333.33;

c) des deux douzièmes du montant total du crédit n° 35 du ministère des Affaires extérieures (annexe B) dudit budget principal, savoir: \$23,566,666.67;

d) du douzième du montant total du crédit n° 1 du Directeur général des élections, du crédit n° 25 du ministère de la Consommation et des Corporations, du crédit n° 20 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des crédits n°s 5 et 20 du Service législatif, du crédit n° 30 du ministère des Transports (annexe C) dudit budget principal, savoir: \$12,364,275,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1969.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Knowles: Monsieur le président, avant qu'on l'adopte, j'aimerais, de nouveau, dire quelques mots sur un problème très important aux yeux de certains d'entre nous: celui du relèvement des pensions des fonctionnaires retraités. Il y a quelques minutes, quand on a mis en délibération le crédit du Conseil du Trésor, j'ai déclaré que j'avais quelque chose à dire et que je préférerais différer mes remarques jusqu'à l'heure présente.

• (4.10 p.m.)

Monsieur le président, j'ai été quelque peu tenté, aujourd'hui, d'aborder la question avec un cynisme absolument désespéré. En fait, je suis presque tenté d'imiter le style du député de Carleton à propos de quelques-unes de ses remarques sur ce problème. Je pourrais bien me libérer un peu en manifestant ma colère, même si ce n'est peut-être pas la manière d'obtenir quelque chose du gouvernement. Par conséquent, je m'en abstiendrai, mais encore une fois, je demande avec la plus grande insistance au gouvernement actuel de régler le problème avant la fin de la session actuelle.

Nous en sommes déjà sûrs: quand nous quitterons ce soir la Chambre, il s'agira d'un ajournement et non pas d'une prorogation. Quand nous reviendrons, le 23 avril, nous traiterons les problèmes hautement prioritaires. Certes, le gouvernement ne s'est pas engagé à le traiter parmi les plus importants mais j'estime que celui-ci est très urgent et qu'on devrait le régler avant qu'on ne proroge la session, c'est-à-dire, je suppose, vers la fin d'avril.

[L'hon. M. Pennell.]

Je suis sûr que vous-même, monsieur le président, qui représentez une circonscription de cette région, ainsi que votre collègue à votre droite, le député d'Ottawa-Est, et votre ami à votre gauche, le député de Carleton, de même que les autres députés, que nous tous, dis-je, connaissons l'importance de ce problème et ne savons que trop bien quelle déception amère éprouvent 50,000 ou 60,000 retraités fédéraux, y compris des fonctionnaires fédéraux retraités et d'anciens membres retraités de la GRC et des forces armées, parce que cette affaire n'est pas encore réglée.

Je ne décrirai pas tous les efforts déployés par certains d'entre nous dans ce sens depuis plus de 20 ans, mais je signale de nouveau le fait que, le 8 mai 1967, le député d'Ottawa-Est a déposé un rapport d'un comité mixte des deux Chambres qui groupait des représentants de tous les partis et qui avait recommandé à l'unanimité une hausse immédiate des pensions des fonctionnaires retraités et des retraités des forces armées et de la GRC.

Je sais qu'il est très difficile de documenter, en se reportant au hansard, le genre de promesses qui nous ont été faites, mais les promesses étaient implicites dans ce qui s'est dit ici à la Chambre, et on nous a fait des promesses très précises à l'extérieur de la Chambre. Nous devons nous occuper de la question l'été dernier. Certes, on m'a dit à plusieurs reprises que ce serait avant la fin de juin. Les députés savent que le 7 juillet, lorsque certains d'entre nous ont tenté de retenir la Chambre pour s'en occuper, nous avons été défaits et nous avons été renvoyés chez nous les députés libéraux nous assurant que c'était partie remise à l'automne. Nous sommes revenus en septembre, et depuis, pas une semaine ne s'est passée sans que certains d'entre nous soulèvent la question, mais en vain.

Le premier ministre ayant annoncé ses projets de retraite, j'ai commencé peu après à l'exhorter à mettre cette question sur sa liste personnelle de priorités à régler avant qu'il devienne fonctionnaire retraité lui-même. On y a fait allusion aujourd'hui, et il a donné à entendre que, de ce fait, il avait un intérêt personnel dans la chose. A mon sens, ce n'est vraiment pas le cas. Le fait est que le vendredi 15 décembre 1967, comme en fait foi le hansard à la page 5474, le premier ministre m'a dit espérer pouvoir reprendre en considération ce problème particulièrement pénible. Il a dit:

...J'espère que la situation s'améliorera suffisamment, pendant le temps qui me reste comme premier ministre, pour que nous puissions prendre cette initiative...